

PROGRAMME Spécial Espèces du 3 Octobre **2021**

Le tirage au sort des bateaux et désignation des commissaires de bord, sera effectué à huis clos dès la fin des inscriptions le 27 septembre.

Dimanche 3 Octobre

- 7h15** Rassemblement des concurrents masqués au port des Minimes "Magasin Rêves de Pêches"
- 7h30** **Briefing masqué avec les skippers masqués et les commissaires de bord masqués pour les consignes.**
- 7h45** Embarquement sur les bateaux et départ.
- 9h30** Début de pêche
- 15h00** Fin de pêche
- 16h30** Retour des bateaux
- 18h00** **Pour éviter au maximum les contacts, pas de tombola, pas de plancha, seule la buvette sera active.**
Proclamation des résultats (masqués).
Remise des récompenses (masqués).

Ensemble RESPECTONS la Mer (masqués)

REGLEMENT

- Concours fédéral "OPEN" « Spécial Espèces No-kill»
- Pêche à une seule canne et trois hameçons maximum.
- Bas de ligne ne pouvant en aucun cas dépasser la longueur de la canne.
 - **Strouille LIBRE Prière d'amener 2 paquets**
 - **La pêche en dérive est autorisée**
- Il n'y aura pas de pesée, les pêcheurs peuvent conserver leurs prises après avoir marqué le poisson en coupant la nageoire caudale inférieure.

ZONE DE PECHE :

Le PERTUIS D'ANTIOCHE, limité dans l'ouest par la longitude 001° 30' 000, dans le nord par les côtes de l'île de Ré et son pont, et dans le sud par la latitude 46° 03' 000

LE CLASSEMENT :

- Au plus grand nombre de points.
- Les poissons n'étant pas pesés, ils seront comptabilisés sur la fiche commissaire selon un barème précis : **4 pts** pour Congres, raies, bars et maigres ; **3 pts** pour sparidés, roussettes, merlans, lieus, merlus, **2 points** Espèces non spécifiées, **1 pt** pour les tacauds, chinchards, maquereaux, orphies, Tous ces poissons devront respecter les mailles indiquées sur la fiche commissaire.

Limité à 10 poissons par espèce

Bonus de 50 points par espèce

On départage les ex-æquo masqués au plus grand nombre d'espèces, si deuxième égalité, au plus grand nombre de points sur le plus gros coefficient (nb de 4 pts ou nb de 3 pts etc).

RAPPELS :

Le classement ne sera pris en compte que si le commissaire ramène la goulotte de mesure propre.

- Le commissaire de bord est Responsable du bon déroulement de la compétition.
 - Avec l'aide des autres pêcheurs il comptabilisera les prises, les inscrira sur la fiche commissaire et veillera à faire signer chaque concurrent à la fin du concours.
 - Il ramènera la fiche commissaire (masqué) aux bénévoles masqués responsables du classement.